



# Le Village Oies

**Bulletin Express de la Municipalité de Saint-Joachim**

**N°2 février 2017**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE :**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT N°381-2015 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n°396-2017 modifiant le règlement de n°381-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2016, le conseil a adopté le projet de règlement n° 396-2017 intitulé «*Premier projet de règlement n°396-2017 modifiant le règlement n° 381-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2017, à 19h, à l'hôtel de ville, au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, sous la présidence de Monsieur le Maire. L'objet de cette l'assemblée est de présenter le projet de règlement à la population. Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Résumé du projet :**

Le projet de règlement vise à assouplir les travaux et interventions assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale situé sur le parcours-mère, soit l'avenue Royale et la rue Blondelle.

Donné à Saint-Joachim, 20 février 2017.

Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## CAMP D'ÉTÉ INTERMUNICIPAL 2017

### ENFANT AVEC BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT

Si votre enfant a des besoins particuliers et qu'il doit être accompagné par un moniteur spécialisé durant le camp d'été, vous devez remplir un formulaire à cet effet (date limite, 17 mars à 15 h).

Pour davantage d'information, veuillez communiquer avec le directeur des loisirs Monsieur Gilles Carrier au 418 827-4541 ou à [gilles.carrier@villedebeaupre.com](mailto:gilles.carrier@villedebeaupre.com).



# Patinoire

**Maintenant ouvert le samedi  
en soirée**

**de 18h00 à 22h00**

**Bienvenue à  
tous !**

